

CONTRAT DE LOCATION DE MATERIEL

Entre les soussignés

LE PROPRIETAIRE :

Nom de l'entreprise : RIKO Animation

Adresse : 33 Le Poulrier, 87150 Saint Bazile

Téléphone : 06.50.47.31.75 Adresse email : contact@riko-animation.fr

ci-après désigné « le Propriétaire » qui possède le bien décrit à l'article 1.

Et

LE LOCATAIRE :

Nom et prénom : _____

Adresse : _____

CP : _____ Ville : _____

Téléphone : _____ Adresse email : _____

ci-après désigné « le Locataire » qui loue le bien décrit à l'article 1.

Il a été convenu ce qui suit :

ARTICLE 1

DESCRIPTION DES BIENS MIS EN LOCATION

Articles de sonorisation :

- ☐ 1 ou ☐ 2 enceintes JBL Partybox 310 avec cordon d'alimentation et carton d'emballage
- ☐ 2 micros HF avec leur piles, supports, bonnettes, récepteur, cordon USB et emballage
- 2 pieds d'enceinte

Jeux de lumière :

- ☐ 1 set de jeux de lumière comprenant : 2 BoomTome DJ Starlight (+ télécommandes, cordons d'alimentation, emballage), un Warp Tri Led et un double projecteur 128 LED, 3 Gvoo Lampes (+ télécommandes, cordons d'alimentation, emballage), une machine à fumée Takrink (+ télécommande, cordon d'alimentation, liquide de fumée HD, emballage), un lazer Starfly (+ cordon d'alimentation), 2 portiques télescopiques.

Équipements complémentaires :

- ☐ 1 photobooth comprenant : une tablette Samsung Galaxy S, un pied avec éclairage, un portique et un décor
- ☐ 1 set de jeux ancien
- ☐ 1 Vidéo projecteur (+télécommande, cordon d'alim, câble HDMI 5m) + écran de projection + portique
- ☐ 1 malle de déguisement avec ___ articles à l'intérieur

Etat (âge, vétusté, aspect, dommages, usure, défaut) : _____

ARTICLE 2

DURÉE DU CONTRAT

La location commence au retrait du bien : le à h

La location prend fin à la restitution du bien : le à h

Tout prolongement devra faire l'objet d'un accord écrit entre les deux parties.

ARTICLE 3

CONDITIONS FINANCIÈRES

Le paiement se fait à la restitution du matériel. En cas de retard de restitution du bien, le locataire est prié de prévenir le propriétaire du bien mais si le retard est supérieur à 48h de plus que la date de restitution précédemment définie, il sera considéré que le matériel est loué pendant 1 jour de plus par 24h de retard.

ARTICLE 4

DOMMAGES (DÉGATS, PERTE ET VOL) ET RESPONSABILITÉS

Jusqu'à la restitution du bien, le locataire s'engage à :

- respecter toutes les règles d'utilisation du bien, prendre soin du bien et veiller à l'intégralité du bien,
- utiliser le bien à des fins légales, ne pas le céder, ne pas le sous-louer, ne pas le modifier,
- être le responsable exclusif du bien et être le seul gardien du bien,
- connaître toutes les précautions d'utilisation et toutes les règles de sécurité à mettre en œuvre relatives à l'utilisation du bien,
- être titulaire d'une assurance en responsabilité civile qui garantit les conséquences de l'utilisation du bien,

Pendant la période de location du bien, le Propriétaire est dégagé de toute responsabilité concernant le bien et son utilisation.

Les dommages occasionnés par le locataire seront à sa charge. Le montant de la remise en état ne pourra pas excéder les valeurs définissant les cautions définies dans l'Article 5.

Quelles que soient ses réparations éventuelles, le bien restera la propriété du propriétaire.

En cas de non restitution du bien, le locataire sera tenu de payer au Propriétaire la valeur du bien précisée à l'article 1.

ARTICLE 5

CAUTIONS ET ETATS DES ARTICLES

Enceintes	500€/pièce	☐ Mauvais ☐ Bon ☐ État d'usage	☐ Mauvais ☐ Bon ☐ État d'usage
Micros	30€	☐ Mauvais ☐ Bon ☐ État d'usage	☐ Mauvais ☐ Bon ☐ État d'usage
Set jeux de lumière	500€	☐ Mauvais ☐ Bon ☐ État d'usage	☐ Mauvais ☐ Bon ☐ État d'usage
Photobooth	200€	☐ Mauvais ☐ Bon ☐ État d'usage	☐ Mauvais ☐ Bon ☐ État d'usage
Jeux anciens	500€	☐ Mauvais ☐ Bon ☐ État d'usage	☐ Mauvais ☐ Bon ☐ État d'usage
Vidéo projecteur	300€	☐ Mauvais ☐ Bon ☐ État d'usage	☐ Mauvais ☐ Bon ☐ État d'usage
Malle de déguisement	200€	☐ Mauvais ☐ Bon ☐ État d'usage	☐ Mauvais ☐ Bon ☐ État d'usage

Fait à, le en deux exemplaires
